

MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	4
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protectior		Apparence	Tan. Aérosol. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. CONTENU SOUS PRESSION.		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie	
Nom du produit	MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.
FTSS#	126040003
Siège social aux É.U.	Consumer Branded Professional Products Division, Johnson Diversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249
Code	91206
PMS#	433200
Date de validation	2/3/2005
Date d'impression	2/3/2005
Remplace	Aucune validation antérieure.
En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Mono	141-43-5	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 8 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 7.5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Butane	106-97-8	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1900 mg/m ³	Non disponible.
Isobutane	75-28-5	1-5	Non disponible.	VAPEUR (CL50): Aiguë: 0.0057 ppm 0.25 heure(s) [Rat].
Hydroxyde de sodium	1313-82-2	1-5	OSHA (États-Unis). CEIL: 2 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). STEL: 2 mg/m ³	Non disponible.
éther butylique de glycol diéthylène	112-10-4	10-4	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5660 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2700 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Fiche signalétique

**MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET
LE GRIL - AEROSOL**

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: <-7°C (19.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante. Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
--------------------	---

MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL

Entreposage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection personnelle

Yeux Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques

Mains Gants résistants aux produits chimiques.
Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc

Respiratoire Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2

Pieds Des chaussures de protection.

Corps If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence Liquide (Aérosol.)

Odeur Citrique.

Couleur Tan.

pH 13 [Basique.]

Gravité Spécifique 1

Point d'ébullition/condensation 100°C (212°F)

Point de fusion/congélation 0°C (32°F)

Viscosité 300 cP (Dynamique).

Solubilité dans l'eau Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité Le produit est stable.

Conditions d'instabilité Chaleur excessive.

Incompatibilité avec différentes matières Réactif avec les acides.

Produits de décomposition dangereux Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. Les produits toxiques de la décomposition renferme: Oxydes de sodium.

Polymérisation Dangereuse Ne se produira pas.

Fiche signalétique

**MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET
LE GRIL - AEROSOL**

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Contient approximativement 0.1% de cristobalite (CAS# 14464-46-1) (NJ,PA,MA,NTP). Cette formulation représente un liquide visqueux épais. Il est donc peu probable que les particules de taille inhalable de cristobalite sèche deviennent aéroportées et qu'elles soient inhalées.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
------------------------	---

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthylène, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthylène, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
 SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: éther butylique de glycol diéthylène
 CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium
 CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane, Isobutane
 CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Butane, Isobutane
 CERCLA : Substances dangereuses.: éther butylique de glycol diéthylène, Isobutane, Hydroxyde de sodium

MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL - AEROSOL

état New Jersey - Liste des déversements: éther butylique de glycol diéthylique, Hydroxyde de sodium
 New Jersey: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthylique, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
 Massachussets - Liste des déversements: Monoéthanolamine, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
 Massachussets RTK: Monoéthanolamine, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium
 Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, éther butylique de glycol diéthylique, Butane, Isobutane, Hydroxyde de sodium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification CLASSE A: Gaz comprimé.
 CLASSE E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales MSDS Serial Range: 001-003

Version 2.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.